



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe

Per un mondo senza tortura né pena di morte

PÉTITION adressée à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

à l'occasion de la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2018

Les enfants des détenus en Suisse : pour une meilleure protection de leurs droits

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des départements de justice et police,

Le dossier de l'ACAT-Suisse pour la Journée des droits de l'homme m'a fait connaître la situation des enfants de détenus en Suisse. Je suis moi aussi d'avis que les droits de ces enfants méritent une attention particulière. Aussi ne puis-je que saluer la Recommandation adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 4 avril 2018 à l'attention des 47 États membres de ce dernier.

Dans sa Recommandation, le Conseil de l'Europe se base notamment sur le principe suivant : les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant devraient primer dans toute question le concernant. Il établit que les contacts entre les enfants et leur(s) parent(s) détenu(s) peuvent avoir une influence positive sur l'enfant, le parent détenu, le personnel et le milieu pénitentiaires et, en fin de compte, sur la société en général. Il souligne aussi que le respect des droits et des besoins de chaque enfant ainsi que la qualité des contacts avec son parent incarcéré sont compatibles avec la nécessité de garantir la sûreté, la sécurité et le bon ordre dans les établissements pénitentiaires.

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (art. 9), l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'entre eux a le droit de rester en contact avec ses deux parents, à moins que cela ne soit contraire à son intérêt supérieur. Dans ses Observations finales du 4 février 2015 à l'adresse de la Suisse (n° 52 et 53), le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a recommandé la réalisation d'une étude sur la situation des enfants de détenus et demandé que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale dans toutes les mesures et offres mises en place sur cette base.

En Suisse, on peut certes trouver des exemples positifs de projets profitant aux enfants de détenus ; en marge des offres institutionnelles, c'est ici surtout l'engagement d'organisations de la société civile qu'il convient de souligner. Malheureusement, toutefois, **il n'existe ni directive claire permettant de faire respecter les droits de ces enfants, ni pratique uniforme entre les cantons.**

Sur la base de ces constatations et des recommandations précitées, je vous prie de :

- 1. procéder à une collecte de données étendue et réaliser une étude sur la situation des enfants de détenus en Suisse ainsi que sur les offres de prestations et de soutien existantes, en associant à ce processus les services compétents de l'État et de la société civile ;**
- 2. faire en sorte que la législation, la politique et la pratique suivent les principes fondamentaux inscrits dans la Recommandation du Conseil de l'Europe ;**
- 3. garantir la diffusion de cette Recommandation, en particulier auprès de toutes les autorités, institutions, associations et spécialistes pertinents, ainsi que sa mise à la disposition des enfants de détenus et de leurs parents ;**
- 4. fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures qui s'imposent pour garantir le respect des droits des enfants concernés et le maintien d'une relation personnelle entre eux et leurs parents.**

En vous remerciant de votre engagement en faveur des enfants concernés, je vous adresse, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des départements de justice et police, mes salutations distinguées.

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1.			
2.			

Signatures supplémentaires au verso

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			

Toute personne peut signer cette pétition indépendamment de son âge, de sa nationalité et de son domicile.

Merci de renvoyer cette feuille de signatures remplie d'ici au 31 janvier 2019 à :
ACAT-Suisse, « Journée des droits humains », Case postale, 3001 Berne

Vous trouverez de plus amples informations et des feuilles de signatures supplémentaires sur **www.acat.ch**.

Un grand merci de votre engagement et de votre soutien !

